



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 30 JUIN 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 26 JUIN 2020

Date d'affichage ordre du jour : 26 JUIN 2020.

L'an deux mil vingt, le trente juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle Polyvalente, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme PATENOTTE Isabelle, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. TOUTAIN Eric, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, Mme GUERZA, Mme LELIEVRE.

Absents : Mme TALBOT Christine, M. ZEDDE Alain.

Mme TALBOT Christine à donner pouvoir à Mme GUERZA ;
 M. ZEDDE Alain à donner pouvoir M. BRUNG Michel.

Secrétaire de séance : M. BRUNG.

2020/59 – COMPTE RENDU DU SONDAGE RÉALISÉ POUR L'AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES ET DU CONSEIL D'ÉCOLE : DÉCISION CONCERNANT L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRES A LA RENTRÉE

Suite aux résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves qui révèle les résultats suivants :

Les résultats :

26 % pour 4.5 jours

74 % pour 4 jrs.

Application de ces aménagements :

2020 : 93 %

2021 : 0 %

(7% ne s'exprimant pas)

Accueil du mercredi :

48 % n'en n'ont pas besoin,

52 % souhaite la garderie.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à s'exprimer par le vote sur la modification des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal,

Considérant la consultation auprès des parents d'élèves sollicitant le retour à 4 jours d'école à 74 % des suffrages exprimés,

Considérant le vote du Conseil d'école demandant le retour à 4 jours d'école,



18 VOTES POUR
1 ABSTENTION (Mme LELIEVRE).

De modifier les rythmes scolaires et d'organiser la semaine d'école sur 4 jours à compter de la rentrée 2020.

Madame le Maire demande également au conseil de s'exprimer quant aux horaires à appliquer dès la rentrée 2020 :

- 1) 8h45 – 12h15 – 13h30-16h15 : 8 votes POUR
- 2) 8h45 – 12h – 13h30 – 16h15 : 11 votes POUR.

Le Conseil Municipal vote à la majorité pour l'option 2 : soit 8H45 – 12H – 13H30 – 16H15. Cette délibération sera adressée à Monsieur le DASEN de la Seine-Maritime.

Pour extrait conforme,
Madame le Maire
J. LELIEVRE